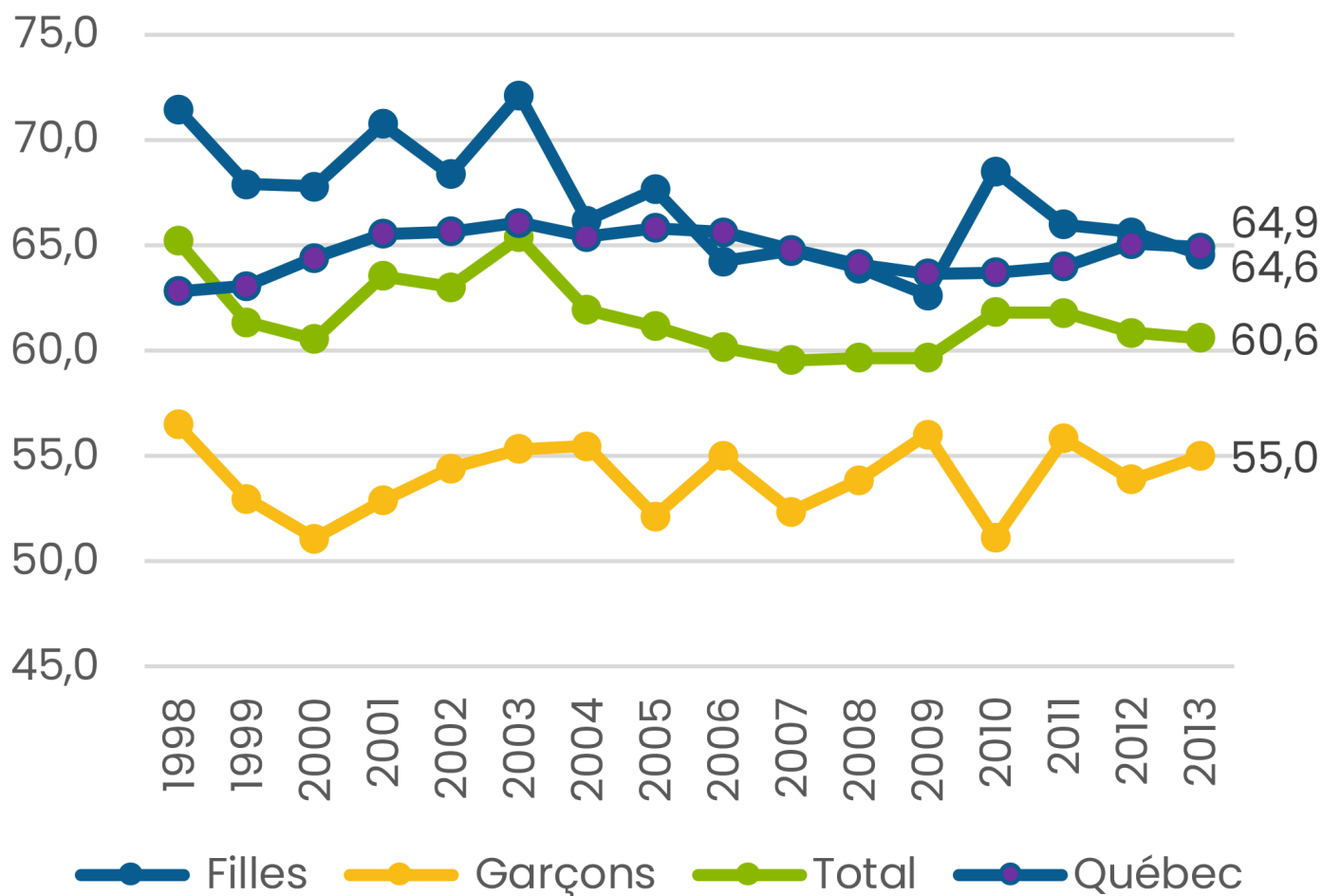


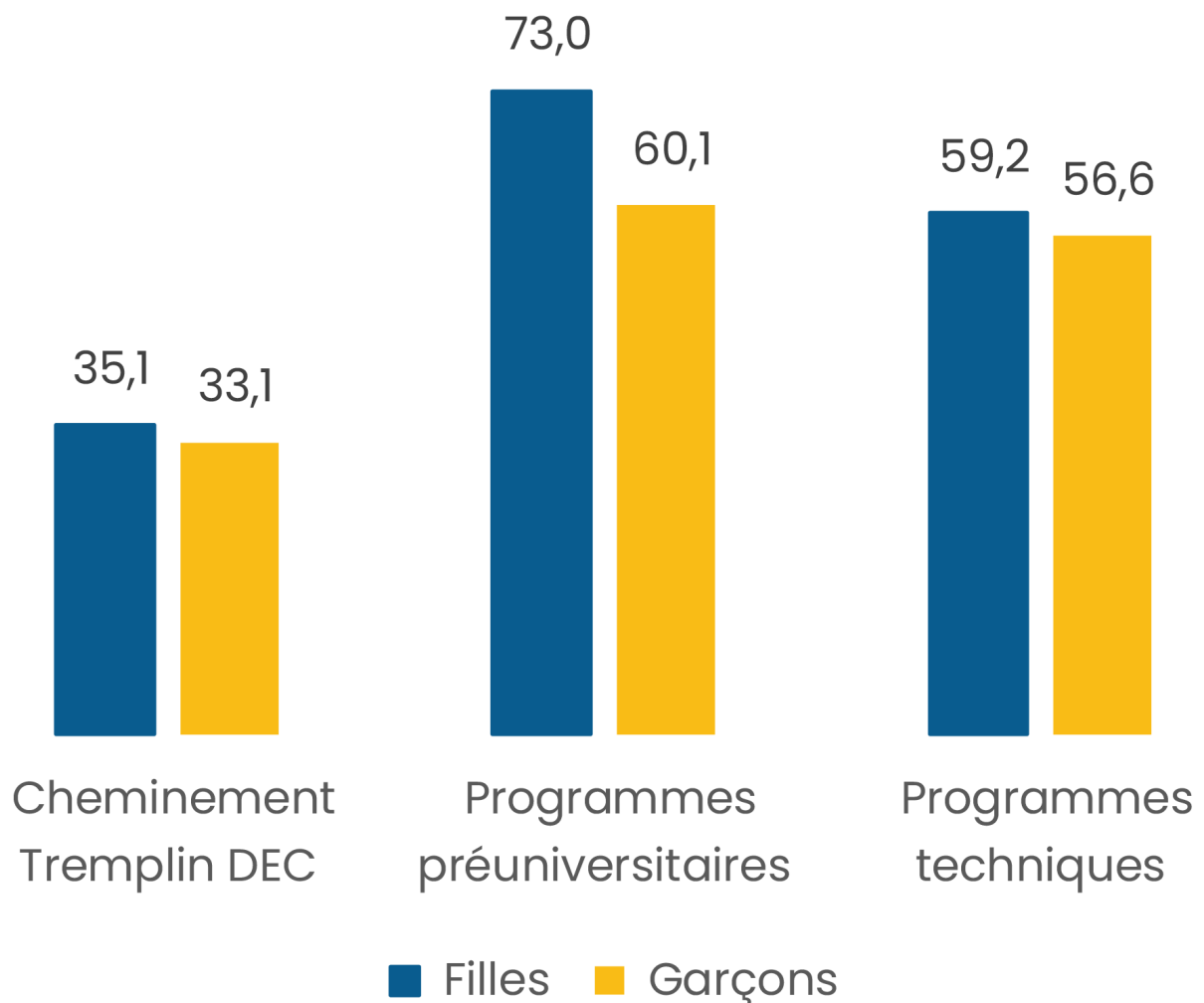
Diplomation au postsecondaire

60,6 % des étudiants lanadois de la cohorte de l'automne 2013 ont obtenu une sanction d'études collégiales deux ans après la durée prévue du programme initial¹.

Évolution du taux d'obtention d'une sanction des études collégiales deux ans après la durée prévue, cohortes de 1998 à 2013 suivies jusqu'en 2018, Lanaudière et ensemble du Québec (%)



Taux d'obtention d'une sanction d'études collégiales deux ans après la durée prévue, cohorte de 2013, selon le programme et le sexe, Lanaudière (%)



Faits saillants

En 2019-2020, le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales des étudiants lanaudois (sexes réunis) est relativement stable depuis les dix dernières années, se maintenant autour de 61 %. Une diminution du taux de diplomation chez les filles (d'environ 7 points de pourcentage) se dessine entre la cohorte de 1998 et celle de 2013. Pour ce qui est des garçons, aucune tendance claire ne se dégage; le taux fluctue d'année en année et se situe à plus de 5 points de pourcentage sous la moyenne lanaudoise pour la plus récente cohorte. L'écart entre les filles et les garçons a lui aussi beaucoup évolué dans les dernières années, mais les filles ont régulièrement un taux de diplomation dépassant de plus de 10 points de pourcentage celui des garçons. L'analyse selon le

programme d'études révèle une diplomation plus faible des étudiants inscrits dans le cheminement Tremplin DEC, comparativement à ceux inscrits dans un programme préuniversitaire ou technique. La différence entre les filles et les garçons est particulièrement marquée dans les programmes préuniversitaires.

Explication et analyse

Comme pour le taux de diplomation et de qualification après sept ans au secondaire, le taux d'obtention d'une sanction d'études collégiales deux ans après la durée prévue est un indicateur de suivi de cohorte. Pour l'établir, on calcule la proportion des étudiants nouvellement inscrits au collégial à l'enseignement ordinaire, réseaux public et privé, dans un programme menant au diplôme d'études collégiales (DEC), y compris le cheminement Tremplin DEC, qui ont obtenu une sanction des études (autant le diplôme que l'attestation d'études collégiales²) deux ans après la durée prévue du programme initial. Les étudiants sont donc suivis pendant quatre ans pour les programmes d'études préuniversitaires et pendant cinq ans pour les programmes d'études techniques et le cheminement Tremplin DEC.

Le ministère de l'Enseignement supérieur a récemment dévoilé son plan d'action pour la réussite visant « [...] la mise en œuvre de pratiques et de mesures destinées à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiantes et étudiants dans leurs études, leur diplomation et leur insertion socioprofessionnelle » (p. 3)³. Dans ce plan d'action, le ministère souhaite qu'en 2027, 70 % des étudiants québécois obtiennent une sanction des études collégiales deux ans après la durée prévue du programme initial.

Cette hausse du taux de diplomation sans modifier l'accessibilité ni sacrifier la qualité de la formation représente un défi⁴ d'autant plus que les cégeps se doivent d'amener vers la diplomation des populations étudiantes de plus en plus hétérogènes et ayant besoin de services d'accompagnement et de soutien particuliers. Certaines populations étudiantes sont en effet considérées comme vulnérables et plus à risque d'un abandon scolaire. Parmi celles-ci, nommons entre autres les étudiants de première génération (dont les parents n'ont pas effectué d'études postsecondaires), les étudiants en situation de handicap ainsi que les étudiants d'origine autochtone⁵.

Pour ce qui est du taux d'obtention d'un diplôme universitaire, le suivi de cohorte n'est pas effectué de la même manière. En effet, les taux de diplomation sont calculés par les établissements universitaires, sans tenir compte de la provenance des étudiants⁶. Il est donc impossible de connaître la proportion des étudiants lanauchois ayant obtenu un diplôme universitaire dans l'une ou l'autre des universités du Québec. Puisque l'offre lanauchoise

universitaire est limitée à quelques programmes seulement pour l'instant, les jeunes lanauois s'inscrivent souvent dans des universités à l'extérieur de la région. Par conséquent, il est difficile de suivre leur parcours scolaire.

Autres fiches qui pourraient vous intéresser

- [Diplomation et qualification au secondaire](#)
- [Accès aux études postsecondaires](#)

Notes et références

1. Les données portant sur le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales proviennent du ministère de l'Enseignement supérieur, compilées dans la plateforme CartoJeunes développée par ÉCOBES – Recherche et transfert du Cégep de Jonquière et accessible à l'adresse <http://www.cartojeunes.ca/>.
2. Toutes les sanctions des études collégiales sont considérées, soit les diplômes d'études collégiales (DEC) obtenus ou non dans le programme initial et les attestations d'études collégiales (AEC) obtenues à la suite d'une inscription dans un programme conduisant au DEC. Seule la première sanction des études collégiales est considérée.
3. Ministère de l'Enseignement supérieur. (2021). *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/plan-action_reussite-ens-sup.pdf?1631554079
4. Boileau, L. et Lafleur, J. (2013). La réussite étudiante au cœur de l'histoire des cégeps. Dans P. Chenard, P. Doray, E.-L. Dussalt et M. Ringuette (dir.), *L'accessibilité aux études postsecondaires : un projet inachevé* (p. 107-116). Presses de l'Université du Québec. https://extranet.puq.ca/media/produits/documents/2450_9782760536654.pdf
5. Reed, G. (2019). *Stratégie d'action jeunesse 2021-2026 : consultation sur le renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse 2021-2016*. Fédération des cégeps. <https://fedcegeps.ca/wp-content/uploads/2019/12/2019-12-13-memoire-strategie-jeunesse-dec2019.pdf>
6. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2020). *Taux d'obtention d'un diplôme universitaire : baccalauréat, maîtrise et doctorat*.

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/universitaire/Taux-obtention-diplome-univ-Methodologie.pdf

Précédente

Suivante